

| | |
|---|--|
| <p>Convocation : 3 avril 2018 Affichage : 3 avril 2018</p> <p>Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11</p> <p>En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 7 Suffrages exprimés : 8</p> | <p>L'an deux mil dix huit, le treize du mois d'avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.</p> <p>Présents : Mme Noëlle DOMENECH et Jeanne GOFFART. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Frédéric MONNET, Benjamin CAILLET.</p> <p>Absents excusés : Hervé MARAIS, Stéphane ROHR, Absent : Aurélien DELBOULLE.</p> <p>Stéphane ROHR a donné procuration à Jean-François POITOU. Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.</p> |
|---|--|

1. **Compte de gestion 2017.**

+ 82 766.64€ (résultat de fonctionnement 2017) + 26 030.24€ (résultat 2016 reporté sur 2017) soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2017 de + 108 796.98€.

+ 8 767.72€ (résultat d'investissement 2017) - 43 688.14€ (résultat 2016 reporté sur 2017) soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2017 de - 34 920.42€.

Le Conseil Municipal valide le compte de gestion présenté, à l'unanimité.

2. **Compte administratif 2017.**

Les résultats sont conformes et identiques au compte de gestion. Monsieur le Maire sort. Le Conseil Municipal valide l'exécution du budget 2017, à l'unanimité.

3. **Affectation des résultats 2017.**

Au vu des résultats du compte administratif et considérant les restes à réaliser 2017 de + 5900€ et l'obligation de couvrir de déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation suivante :

Résultat d'investissement à couvrir avec l'excédent de fonctionnement - 29 020.42 (-34 920.42 +5900 de report à nouveau sur le 1^{er} trimestre 2018).

Excédent reporté : + 79 776.56€ (108 796.98 - 29 020.42).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats proposés.

4. **Taux d'imposition directe 2018.**

| base | taux | produit | |
|-----------------|---------|---------|--------|
| Taxe Habitation | 329 987 | 13.26 | 44 421 |
| Taxe Foncière | 197 041 | 21.22 | 42 928 |
| TF non bâti | 8 175 | 60.49 | 4 960 |

Produit attendu pour un taux inchangé : 92 309€. Stabilité des taux pour la 5^{ème} année consécutive.

Le Conseil Municipal valide le maintien des taux à l'unanimité.

5. **Budget primitif 2018.**

Budget de fonctionnement stable : 382 000€. Budget d'investissement : 197 000€.

Grandes lignes d'investissement : tracteur 79 200€ couvert par 12 000€ de reprise de l'ancien + 53 600€ de subvention du département. 28 000€ d'enrobé pour des routes communales, dont l'installation de dispositifs de ralentissement. 16 000€ de rénovation ou création de réseaux pluviales. 8 000€ de désaffectation de tombes et création d'un ossuaire afin de libérer 8 emplacements.... Le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel présenté, 1 abstention, 7 voix pour.

6. Cession parcelle communale : périmètre de protection de la source d'eau potable de "Combe noire".

Le but est de sécuriser et renforcer le réseau d'eau potable de la commune + la réserve incendie. Pour rappel : 3 sources : Combe Noire, Fasseman, le Mont (La Rongère conservée en secours de combe noire). Chambéry Métropole sollicite l'accord de principe de la commune pour une cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle B325, soit environ 500 m², nécessaire à la construction du réservoir de 300 m³ (seulement 5m³ actuellement). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

7. Conservatoire des Espaces Naturels : nouvelle convention "entretien du lac".

Les conventions signées en 2007 arrivent à échéance en 2018. Certains propriétaires ne souhaitent pas les renouveler sous la même forme. En concertation avec le Groupement des copropriétaires, une nouvelle formule de contractualisation est proposée par le Conservatoire.

Celle-ci ne repose que sur un accord concernant l'entretien à effectuer et sa mise en œuvre par le Conservatoire. La durée passe de 11 ans à 5 ans. L'objectif de la gestion est la préservation du milieu naturel remarquable. Le financement des interventions de gestion sera assuré par le conservatoire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

8. Fédération Française d'Escalade et de Montagne : convention d'animation et d'entretien du "Pierrier Les Quarts".

Objet : régir les relations entre la Commune et le Comité Départemental Savoie FFME (la commune gère, la FFME anime). Durée : 3 ans. La commune demeure responsable de la préservation, de la gestion et de l'ouverture gratuite au public. L'entretien est partagé entre la commune et les associations : CAF, FFME, Neige et Montagne... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

9. Centre de Gestion de la Fonction publique : convention de service facultatif de "paie à façon" : Point à rediscuter. Pas de décision prise.

10. Cimetière : achat d'un caveau et de sa concession pour création d'un ossuaire.

Le Directeur du centre funéraire de CHAMBERY a validé la procédure engagée par la commune. Pour rappel : en Conseil Municipal du 16 février, les élus décident d'acquérir un caveau vacant dans le cimetière communal afin d'y créer un ossuaire et il est également nécessaire de racheter la concession du propriétaire actuel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de la concession au profit de la commune.

11. Questions divers. (Inauguration du programme OPAC "La Tornelle", soutien Festifoin, point d'avancement du PLUi,...).

✓ PLUi : Les 38 communes de Gd CHAMBERY ont choisi d'établir un seul règlement d'urbanisme applicable fin 2019. Principal objectif : limiter la consommation des espaces naturels et agricoles, ce qui implique de densifier les villes et réduire les constructions « en haut ». Hypothèse de croissance : + 1.3 % de population en zone urbaine et +1% sur le plateau (croissance observée sur le plateau +0.7%).

✓ 1^{er} phase de travail : étudier les propositions de réduction des zones constructibles (23 points de désaccord classés en 4 catégories). Début mai : information des propriétaires concernés sur la possibilité de déposer un permis de construire jusqu'à fin 2019.

✓ Inauguration du programme OPAC « La Tornelle » samedi 21 avril à 11h00.

✓ TOVELIA sollicite le soutien de la commune pour sa 2^{ème} édition du Festifoin le 30 juin : fond d'animation du CD Savoie 900€. La commune s'engage à financer les toilettes sèches (idem trail CAF) et 2 secouristes. Les élus s'accordent pour mettre à disposition les bâtiments municipaux et l'employé communal une ½ journée. Jeanne GOFFART sera l'élue référente pour la commune et Boris BURLERAUX sera le représentant de l'association.

✓ Virade de l'espoir : 30 septembre.

✓ Cession de la moto pompe à l'Ecomusée de coteau du salin : Frédéric MONNET s'oppose et explique qu'elle fonctionne encore très probablement. Des essais vont être faits. La cession est suspendue et la discussion sera reprise après les essais.

- ✓ L'entreprise qui a effectué le chantier de débardage du bois à La Guillère doit revenir travailler sur la commune dans les semaines qui viennent (Nécuidet, Montovie, Marocaz) et finira de nettoyer le chantier de la Guillère.
- ✓ L'ONF annonce l'arrivée d'un garde pour septembre. Pour rappel, le poste est vacant depuis près de 2 ans et demi ce qui ralentit considérablement l'exploitation de la forêt communale.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 20 avril 2018.

**Le Maire
Dominique POMMAT**

